





CONSEILLER EN FORMATION AU SERVICE DE LA RECHERCHE ET AU DÉVELOPPEMENT DE PROGRAMMES DE FORMATION (CHARGÉ DE PROJET) PROJET SPÉCIFIQUE 1 AN (AVEC POSSIBILITÉ DE RENOUVELLEMENT) PH21-01

Le Centre d'expertise ferroviaire RAIL et l'Institut technologique de maintenance industrielle (ITMI) sont des directions du Cégep de Sept-Îles. Étant des références dans leur domaine, ces centres se spécialisent dans la formation et la réalisation de projets d'aide technique et de recherche.

NATURE DU TRAVAIL

À titre de conseiller ou de conseillère en formation, vous serez responsable de la coordination et de la mise en œuvre de stratégies novatrices et efficientes visant le déploiement, sous différentes formes, de projets de formation destinés aux entreprises ferroviaires et industrielles.

Plus spécifiquement, vous accomplirez des études de pertinence et des analyses de besoins de formation. Vous travaillerez de concert avec les collaborateurs à la conceptualisation, la planification, l'organisation et la mises-en-œuvre de programmes de formation, tant en présence qu'à distance, pour fournir une réponse adaptée aux besoins du marché du travail. Vous maintiendrez des liens étroits avec l'industrie, le monde du travail et les milieux socio-économiques pour en connaître les besoins de formation. Vous aurez à préparer des offres de services après avoir cerné les besoins et dressé l'inventaire des ressources nécessaires. Vous aurez à recommander des stratégies de formation innovantes et à concevoir des contenus pédagogiques en ligne et en classe selon les objectifs d'apprentissages, le contexte et les réalités opérationnelles. Vous assurerez des fonctions de veille stratégique dans le but d'élaborer de nouveaux programmes, produits ou services.

LE PROFIL RECHERCHÉ

La personne recherchée possède des aptitudes à comprendre et utiliser la terminologie technique afin de déterminer les besoins et élaborer des programmes de formation adaptés au client. Elle est une personne organisée, reconnue pour son esprit innovateur et sa grande capacité d'adaptation. Étant douée pour les relations interpersonnelles, elle se démarque dans son milieu par son souci de la clientèle et son intérêt pour le travail en équipe.

- Diplôme universitaire terminal de premier cycle dans un champ de spécialisation approprié;
- Expérience professionnelle dans le réseau de l'éducation et dans les secteurs ferroviaire et industriel constitue un atout;
- Connaissance du secteur de la formation continue;
- Connaissance des secteurs socio-économique et industriel, des réseaux d'entreprises et des organismes publics;
- Excellente maîtrise de la langue française parlée et écrite;
- Connaissance appropriée des principaux logiciels de micro-informatique.
- Toute combinaison de scolarité et d'expérience pertinente à la nature du travail sera analysée.
- ➤ Une épreuve écrite et un test psychométrique seront administrés aux candidates et candidats retenus en entrevue.

LIEU DE TRAVAIL : Cégep de Sept-Îles

SUPÉRIEUR IMMÉDIAT : M. Luc Faucher, directeur

SERVICE: Centre d'expertise ferroviaire RAIL

HORAIRE DE TRAVAIL : 35 heures par semaine

TRAITEMENTMINIMUM: 46 114 \$ plus 8 % de prime de rétention TRAITEMENT MAXIMUM: 82 585\$ plus 8 % de prime de rétention

DÉBUT D'AFFICHAGE : 18 janvier 2021 FIN D'AFFICHAGE : 5 février 2021

DATE D'ENTRÉE EN FONCTION : dans les meilleurs délais

Les personnes intéressées et possédant les qualifications requises sont invitées à faire parvenir leur offre de service accompagnée d'une lettre de motivation, d'un curriculum vitae, sous pli confidentiel, et ce, avant 16 h, le 5 février 2021, comme suit : Concours PH21-01 Conseiller en formation, Cégep de Sept-Îles — Bureau D-128, 175, rue De La Vérendrye, Sept-Îles (Québec) G4R 5B7 ou par courriel à <u>recrutement@cegepsi.ca</u>

Veuillez prendre note seules les personnes sélectionnées pour une entrevue seront contactées.

Le Cégep de Sept-Îles adhère à un programme d'accès à l'égalité pour les femmes, les minorités visibles, les minorités ethniques, les autochtones ainsi que les personnes handicapées, conformément à la Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics, d'où l'importance de fournir les renseignements demandés. Les personnes handicapées peuvent être accommodées dans le processus de présélection et de sélection.

Le masculin est utilisé pour alléger le texte et ce sans préjudice pour la forme féminine